

—M. l'échevin Paquin se présente devant la Commission et insiste pour que des trottoirs permanents soient construits vis-à-vis certaines maisons de commerce, avenue Mont-Royal.

M. le président déclare que l'on se rendra à cette demande quand auront été votés de nouveaux crédits pour trottoirs permanents.

—M. l'échevin Ricard se présente devant la Commission et demande que soient réparés les rues suivantes :

Plessis, du No 369 à la rue LaFontaine.

Champlain, de la rue LaFontaine à la rue DeMontigny.

LaFontaine, de la rue Champlain à la rue Visitation.

Logan, de la rue Maisonneuve à la rue Visitation.

Papineau, de la rue Ontario à la rue DeMontigny.

LaFontaine, de la l'avenue Papineau à l'avenue DeLorimier.

Gain, de la rue LaFontaine à la rue Lalonde.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville.

#### PETITIONS, ETC.

—De la corporation du village d'Ahuhtsic, un protêt notarié contre la construction d'un égout à travers le territoire de ladite municipalité.

Renvoyé aux avocats de la Ville.

—De la "Warren Bituminous Paving Company," une lettre offrant de fournir les espèces nécessaires de ciment "Puritan," certaines machines et les services d'un expert pour surveiller la pose du pavage "Bitulithic" fait par le Ville, la compagnie devant recevoir en retour 75 cts par verge carrée de pavage posé, y compris le droit de l'inventeur.

M. le président déclare que cette offre sera prise en sérieuse considération et qu'elle en donnera sa décision à l'assemblée qui sera tenue la semaine prochaine.

—De la "Dominion Paving Company," offrant de fournir à peu près 1300 verges carrées de blocs de granit, au prix de \$1.60 par verge carrée, livrée à l'endroit requis.

Après mûre délibération, il est

**Résolu:** Que rapport soit fait au Conseil recommandant que ladite offre soit acceptée, sujette à l'approbation des avocats de la Ville.

—Il est

**Résolu:** Que soit remboursé à la "Dominion Bridge Co." le dénot de \$500, fait avec sa soumission pour la superstruction du tunnel de la rue Saint-Denis.

—Il est

**Résolu:** Que les entrepreneurs pour la fourniture de pierre de bordure, MM. Guilbault & Proulx, soient notifiés que toute la pierre de bordure qui sera condamnée par l'inspecteur de la Ville devra être enlevée dans un délai de 24 heures, et que toute pierre de bordure condamnée, qui n'aura pas été enlevée dans le délai spécifié, sera transportée dans la cour de la corporation et que le coût du charroi sera chargé auxdits entrepreneurs.

Il est en outre

**Résolu:** Que MM. Guilbault & Proulx reçoivent avis de livrer de la pierre de bordure en conformité du cahier des charges sur lequel ils ont soumissionné.

—De M. Dolphis Fortin, une réclamation de \$45.00 pour dommages causés aux plantes et légumes qui se trouvent sur sur le parcours de l'égout en voie de construction à Ahuhtsic.

Renvoyée au Département des Réclamations.

—De la "Sicily Asphaltum Paving Co.," une lettre en date du 13 août, 1904, demandant l'autorisation de faire les réparations des pavages d'asphalte des rues Bleury, Windsor et McCord, et demandant que la "Montreal Light, Heat & Power Co.," la "Bell Telephone Co." et le département de l'Aqueduc soient notifiés de réparer les excavations faites sur lesdites rues.

**Résolu:** Que cette question soit référée aux avocats de la Ville dans le but de s'assurer si la Ville peut exécuter, avec son outillage, les réparations dont il est fait mention dans la susdite lettre.

Reçu de M<sup>rs</sup> Dorais & Dorais, avocats, au nom de M. S. D. Joubert une lettre, demandant que soient pris les moyens voulus afin d'empêcher que les eaux de surface ne sappent les fondations de son édifice, angle de la rue Drolet et du square Saint-Louis.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour en avoir un rapport, ledit rapport devant être référé aux avocats de la Ville dans le but d'en obtenir leur opinion relativement à la responsabilité de la Ville en pareille matière.

—Il est

**Résolu:** Que la "City and District Savings Bank" soit autorisée à construire une voûte au-dessous du trottoir en face de ladite banque, angle des rues Saint-Timothé et Sainte-Catherine, conformément aux règlements régissant ces permis.

—Il est

**Résolu:** Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'examiner le kiosque qui se trouve au poste de cochers, angle des rues

—Ald. Paquin came before the Committee and urged that permanent sidewalks be laid in front of certain business premises on Mount-Royal avenue. The chairman said that his request will be acceded to when a further appropriation will be voted for permanent sidewalks.

—Ald. Ricard appeared before the Committee and asked that the following streets be repaired :

Plessis street, from No. 369 to LaFontaine street.

Champlain street, from LaFontaine to DeMontigny street.

LaFontaine street, from Champlain to Visitation street.

Logan street, from Maisonneuve to Visitation street.

Papineau avenue, from Ontario to DeMontigny street.

LaFontaine street, from Papineau avenue to DeLorimier ave.

Gain street, from LaFontaine to Lalonde street.

Referred to City Surveyor.

#### PETITIONS, ETC.

—From the Corporation of the Village of Ahuhtsic, a notarial protest against the construction of a sewer through the territory of said municipality.

Referred to City Attorneys.

—From the Warren Bituminous Paving Company a letter offering to supply the necessary grades of Puritan Cement, certain machinery, and the services of an expert to superintend the laying of a Bitulithic Pavement by the City, the Company to receive in return 75 cts per sq. yd. of pavement laid, including royalty. The chairman said the offer would be taken into serious consideration and a decision would be reached at the meeting to be held next week.

From the Dominion Paving Company, offering to furnish 1300 square yards of granite blocks at the rate of \$1.60 per sq. yd. delivered where required. After mature deliberation, it was

**Resolved:** That a report be made to Council, recommending that said offer be accepted, subject to the approval of the City Attorneys.

—It was

**Resolved:** That the Dominion Bridge Co., be reimbursed the deposit of \$500.00 made with its tender for the superstructure of the St. Denis street subway.

—It was

**Resolved:** That the contractors for the supply of curbstone, Messrs. Guilbault & Proulx, be notified, that all curbstone condemned by the City's Inspector must be removed within 24 hours and that any condemned curbstone not removed within specified delay, shall be carted to the corporation yard and the cost of the cartage shall be charged to the said contractors.

It was furthermore

**Resolved:** That Messrs. Guilbault & Proulx be notified to deliver curbstone conformable to the specifications on which they tendered.

—From Mr. Dolphis Fortin, a claim for \$45.00 damages to plants and vegetables where sewer is being constructed at Ahuhtsic.

Referred to Claims Department.

—From the Sicily Asphaltum Paving Co., a letter dated August 13th 1904, applying for an order to execute repairs to asphalt pavements on Bleury, Windsor and McCord streets, and requesting that the Montreal Light, Heat & Power Co., the Bell Telephone Co. and the Water Department be notified to repair cuts.

**Resolved:** That the matter be referred to the City Attorneys to ascertain if the City may execute the repairs referred to in the said letter, with the City's plant.

—From Messrs. Dorais & Dorais, advocates, on behalf of Mr. S. D. Joubert, a letter requesting that the necessary means be taken to prevent surface water from undermining Mr. Joubert's premises cor. Drolet street and St. Louis square.

Referred to the City Surveyor for a report, the said report to be referred to the City Attorneys for their opinion as to the City's liability in the matter.

—It was

**Resolved:** That the City and District Savings Bank be granted permission to construct a vault under the sidewalk in front of said bank's new premises of the cor. of St. Timothy and St. Catherine streets, in conformity with the by-laws governing such permits.

—It was

**Resolved:** That the City Surveyor be instructed to examine